LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada, $1.00 par an. Etats-Unis, $1.25. Etranger, 7 frs.

VOL. XXVIII JUIN 1929 No 6

SOMMAIRE:—Constitution apostolique "Divini cultus" — L'instruction de Pie X sur la musique sacrée — Retour de S. G. Mgr Prud'homme — Jubilé d'or de la Rde Mère Dugas — S. S. Léon XIII et Mgr Taché — Les armes du collège de Saint-Boniface — Le problème de la natalité — Ordination du R. P. Prime Girard, O. M. I. — Les éducateurs de l'Ouest — Ordination de M. l'abbé Gustave Couture — Notre nouveau collège — Le cinquantenaire de Letellier — Procédés d'apostolat catholique — L'Eglise russe — Vers les âmes... en avion — Monastères cisterciens et apostolat — Feu le R. P. Agapit Page, O. M. I. — Sollicitudes d'un bon cultivateur — Actes de baptême et de sépulture de La Vérendrye — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

CONSTITUTION APOSTOLIQUE "DIVINI CULTUS" DE S. S. PIE XI

en vue de promouvoir la pratique de la liturgie, du chant grégorien et de la musique sacrée.

Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour perpétuelle mémoire.

L'Eglise a reçu du Christ, son fondateur, la charge de veiller sur la sainteté du culte divin. Il lui appartient donc, tout en sauvegardant l'essence du saint Sacrifice et des sacrements, d'édicter tout ce qui assure la parfaite ordonnance de ce ministère auguste et public: les cérémonies, les rites, les textes, les prières, le chant. C'est ce qui s'appelle, de son nom propre, la "liturgie", ou "action sacrée" par excellence.

Importance capitale de la liturgie. (1)

La liturgie est, en effet, chose sacrée. Par elle, nous nous élevons jusqu'à Dieu et nous nous unissons à lui, nous professons

(1) Traduction et sous-titres de la "Documentation Catholique".

notre foi, nous remplissons envers lui le grave devoir de la reconnaissance pour les bienfaits et les secours qu'il nous accorde et dont nous avons un perpétuel besoin. De là, un rapport intime entre le dogme et la liturgie; comme aussi entre le culte chrétien et la sanctification du peuple. C'est pourquoi le pape Célestin Ier estimait que la règle de la foi est exprimée dans les vénérables formules de la liturgie; il disait en effet "que la loi de la prière détermine la loi de la croyance. Car, lorsque les chefs des saintes assemblées s'acquittent des fonctions qui leur ont été confiées, ils plaident devant la clémence divine la cause du genre humain et ils prient et supplient avec l'Eglise tout entière, qui unit ses gémissements aux leurs". (2)

Ces communes supplications, appelées d'abord "oeuvre de Dieu" opus Dei, puis "office divin" officium divinum, sorte de dette dont nous sommes quotidiennement redevables à Dieu, avaient lieu jadis de nuit et de jour, et de nombreux chrétiens y prenaient part. Et c'est merveille de constater combien, dès les premiers siècles mêmes, les mélodies naïves qui ornaient les prières sacrées et l'action liturgique contribuèrent à favoriser la piété du peuple.

Dans les vieilles basiliques en particulier, où l'évêque, le clergé et les fidèles chantaient, en alternant, les louanges divines, les chants liturgiques ont contribué pour beaucoup, ainsi que l'histoire l'atteste, à amener un grand nombre de barbares au christianisme et à la civilisation. Dans les temples, les adversaires de la foi catholique apprirent à connaître plus à fond le dogme de la communion des Saints. Ainsi l'empereur arien Valens, frappé d'une vive stupeur devant la majesté des divins mystères que célébrait saint Basile, tomba en défaillance; à Milan, les hérétiques reprochaient à saint Ambroise de fasciner les foules par les chants liturgiques, ces chants qui frappèrent Augustin lui-même et lui inspirèrent la résolution d'embrasser la foi du Christ. Plus tard, dans les assemblées religieuses, où presque toute la cité ne formait qu'un choeur immense, artisans, architectes, peintres, sculpteurs, lettrés même, s'imprégnaient, grâce à la liturgie, de cette connaissance des choses théologiques qui aujourd'hui brille avec tant d'éclat dans les monuments de cette époque, que nous appelons moyen-âge.

Efforts des Papes pour la protéger contre les altérations. Le "Motu proprio" de Pie X.

On comprend dès lors pourquoi les Pontifes romains ont déployé tant de sollicitude pour protéger et sauvegarder la liturgie, pourquoi, autant ils s'appliquèrent à traduire le dogme en formules exactes, autant ils s'employèrent à établir, à défen-

(2) Epist. ad episc. Gall.: Patrol. Lat., L, 535.

dre, à préserver de toute altération les lois sacrées de la liturgie. C'est aussi la raison pour laquelle les saints Pères commentèrent, et de vive voix et par écrit, la liturgie sacrée, ou la loi de la prière, et que le Concile de Trente voulut qu'elle fût exposée et expliquée au peuple chrétien.

De nos jours, Pie X, il y a vingt-cinq ans, dans les règles bien connues de son "Motu proprio" relatif au chant grégorien et à la musique sacrée, s'est proposé tout d'abord de réveiller et d'alimenter parmi les fidèles l'esprit chrétien, en éliminant sagement tout ce qui répugnerait à la sainteté et à la majesté de nos temples. Les fidèles, en effet, se réunissent dans le lieu saint pour y puiser la piété comme à une source principale, par une participation effective aux saints mystères et aux prières publiques et solennelles de l'Eglise. Il est donc souverainement important que tout ce qui est destiné à la beauté de la liturgie soit réglé par certaines lois et prescriptions de l'Eglise, de sorte que les arts remplissent auprès du culte divin le rôle qui leur convient de très nobles serviteurs; par où, loin de s'en trouver diminués, ils recevront, au contraire, un accroissement de dignité et d'éclat. C'est ce qui est arrivé d'une manière remarquable pour la musique sacrée: partout où les règles édictées ont été appliquées avec soin on a vu, du même coup, ce grand art refleurir, et l'esprit religieux s'épanouir magnifiquement. Le peuple chrétien, plus profondément pénétré du sens liturgique, a voulu, en effet, participer davantage et au rite eucharistique et à la psalmodie sacrée et aux supplications publiques. Nous l'avons Nous-même expérimenté avec satisfaction quand, la première année de Notre Pontificat, un choeur nombreux de clercs de toute nation a rehaussé par le chant des mélodies grégoriennes la messe solennelle que Nous célébrions dans la basilique vaticane.

Les règles promulguées sont trop souvent violées.

Cependant, Nous avons à déplorer qu'en plusieurs lieux ces règles très sages n'aient pas été complètement appliquées, et que, par suite, les fruits attendus n'aient pas été recueillis. Nous n'ignorons pas que quelques-uns ont prétendu que ces règles, pourtant promulguées avec tant de solennité, ne les obligeaient pas; que d'autres, après s'y être soumis, ont peu à peu cédé à un genre de musique qui ne doit pas avoir sa place dans nos églises; qu'ailleurs enfin, particulièrement pour la célébration solennelle de centenaires de musiciens illustres, on a pris occasion de ces solennités pour faire exécuter dans le temple des oeuvres, très belles sans doute en elles-mêmes, mais qui, ne convenant pas à la sainteté du lieu et de la liturgie, ne devaient pas y être admises.

(A suivre.)

L'INSTRUCTION SUR LA MUSIQUE SACREE

Nos lecteurs nous sauront gré de rappeler le texte même de l'instruction donnée par le pape Pie X, sur la musique sacrée, en date du 22 novembre 1903 :

I. Principes généraux. — 1. La musique sacrée, comme partie intégrante de la solennelle liturgie, participe à sa fin générale, qui est la gloire de Dieu, la sanctification et l'édification des fidèles. Elle concourt à l'accroissement de l'honneur et de la splendeur des cérémonies ecclésiastiques, et comme son office principal est de revêtir d'une mélodie convenable le texte liturgique proposé à l'intelligence des fidèles, ainsi sa propre fin est d'ajouter une efficacité plus grande au texte lui-même, afin que, par ce moyen, les fidèles soient plus facilement excités à la dévotion et se disposent à mieux accueillir en eux les fruits de la grâce qui sont les fruits propres de la célébration des saints mystères.

2. Par conséquent la musique sacrée doit posséder au plus haut degré les qualités propres de la liturgie, et d'une façon précise la sainteté et la bonté des formes, d'où surgit spontanément son autre caractère qui est l'universalité.

Elle doit être sainte et, par suite, exclure tout caractère profane, non seulement en elle-même, mais aussi dans la façon dont elle se présente, de la part des exécutants.

Elle doit être un art véritable, car il n'est pas possible autrement, qu'elle ait, sur qui l'entend, cette efficacité que l'Eglise veut obtenir en accueillant l'art des sons dans sa liturgie.

Mais elle devra, en même temps, être universelle, en ce sens que, tout en permettant à toutes les nations d'admettre dans les compositions ecclésiastiques ces formes particulières qui constituent, d'une certaine manière, le caractère spécifique de leur musique propre, ces formes, néanmoins, doivent être tellement subordonnées aux caractères généraux de la musique sacrée que personne d'une autre nation ne puisse, à l'entendre, en recevoir une fâcheuse impression.

II. Genres de musique sacrée. — 3. Ces qualités se rencontrent à un degré souverain dans le chant grégorien, qui est, par conséquent, le chant propre de l'Eglise romaine, le seul chant qu'elle a hérité des anciens Pères, qu'elle a jalousement gardé le long des siècles dans ses manuscrits liturgiques, qu'elle propose directement comme sien aux fidèles, que dans certaines parties de la liturgie elle prescrit exclusivement, et que des études plus récentes ont si heureusement restitué dans son intégrité et sa pureté.

Pour ces raisons, le chant grégorien fut toujours considéré comme le suprême modèle de la musique sacrée, la loi générale suivante pouvant s'établir en toute rigueur: "une composition

pour église est d'autant plus sacrée et liturgique, qu'elle se rapproche plus par l'allure, par l'inspiration et par le goût, de la mélodie grégorienne, et elle est d'autant moins digne du temple qu'on la reconnaît plus dissemblable de ce suprême modèle".

L'antique chant grégorien traditionnel devra donc être largement restauré dans les fonctions du culte, tous devant tenir pour assuré qu'une fonction ecclésiastique ne perd rien de sa solennité quand elle n'est accompagnée d'aucune autre musique que de celle-là.

En particulier, qu'on prenne soin de rétablir le chant grégorien dans la pratique du peuple, afin que les fidèles prennent de nouveau une part plus active à la célébration de l'office ecclésiastique, comme c'était autrefois la coutume.

4. Les qualités indiquées plus haut sont également possédées à un haut degré par la polyphonie classique, spécialement par celle de l'école romaine, laquelle a, au XVe siècle, atteint le maximum de sa perfection, grâce à Pierluigi de Palestrina, et a continué depuis à produire, même dans la suite, des compositions d'excellente qualité liturgique et musicale. La polyphonie classique se rapproche fort bien du suprême modèle de toute musique sacrée qu'est le chant grégorien et, pour cette raison, elle a mérité d'être cultivée de compte à demi avec le chant grégorien, dans les fonctions les plus solennelles de l'Eglise, qui sont celles de la chapelle pontificale. Elle devra donc être restaurée largement dans les fonctions ecclésiastiques, spécialement dans les plus insignes basiliques, dans les églises cathédrales, dans celles des Séminaires et des autres Instituts ecclésiastiques, où les moyens nécessaires ne font ordinairement pas défaut.

5. L'Eglise a toujours reconnu et favorisé le progrès des arts en admettant au service du culte tout ce que le génie a su trouver de bon et de beau dans le cours des siècles, pourvu, toutefois, que les règles liturgiques fussent toujours sauves. Par conséquent, la musique plus moderne est également admise dans l'Eglise, vu qu'elle offre, elle aussi, des compositions d'une telle valeur, d'un tel sérieux, d'une telle gravité, qu'elles ne sont aucunement indignes des fonctions liturgiques.

On pourra également tolérer quelquefois que les divers psaumes s'exécutent entièrement en musique, pourvu que dans ces compositions soit conservée la forme propre de psalmodie, c'est-à-dire pourvu que les chantres semblent psalmodier entre eux, ou avec des motifs nouveaux, ou avec ceux qui sont tirés du chant grégorien ou imités de ce chant.

Restent dons exclus pour toujours et défendus les psaumes appelés de "concert".

a) Dans les hymnes de l'Eglise, qu'on conserve la forme traditionnelle de l'hymne. Il n'est donc pas licite de composer, par exemple, le "Tantum ergo", de manière que la première strophe

forme une romance, une cavatine, un adagio, et le "Genitori" un allegro.

b) Les antiennes des Vêpres doivent être exécutées dans la forme grégorienne qui leur est propre. Si, cependant, dans quelque circonstance particulière on les chante en musique, elles ne devront jamais avoir la forme d'une mélodie de concert ni l'ampleur d'un motet ou d'une cantate.

V. Chantres. — 12. En dehors des mélodies propres au célébrant de l'autel et à ses ministres, lesquelles doivent toujours être en chant grégorien uniquement et sans accompagnement d'orgue, tout le reste du chant liturgique est le propre du choeur des clercs, et par suite, les chantres d'église, même s'ils sont séculiers, jouent proprement le rôle du choeur ecclésiastique. Par conséquent, les morceaux qu'ils interprètent doivent, au moins dans leur plus grande partie, conserver le caractère de musique de choeur.

On n'enteud pas dire par là que tout solo doit être exclu. Mais jamais une voix unique ne doit prédominer de telle sorte dans la cérémonie que la plus grande partie du texte liturgique soit exécutée de cette manière ; elle doit plutôt avoir le caractère d'un simple signal ou d'une pause mélodique, et demeurer strictement liée au reste de la composition en forme de choeur.

13. Du même principe, il suit que les chantres ont dans l'église un véritable office liturgique, et que, partant, les femmes étant incapables de cet office, ne peuvent être admises à faire partie du choeur ou de la chapelle musicale. Si donc on veut employer les voix aiguës des soprani et des contralti, l'on devra s'adresser à des enfants, suivant le très antique usage de l'Eglise.

14. Enfin, qu'on n'admette à faire partie de la chapelle de l'église que les hommes d'une piété connue et d'une vie probe, qui, par leur attitude modeste et recueillie, durant les fonctions liturgiques, se montrent dignes du saint office qu'ils exercent. Il sera également convenable que les chantres, pendant qu'ils chantent à l'église, revêtent l'habit ecclésiastique et le surplis, et que s'ils se trouvent en des lutrins exposés aux yeux du public, ils soient protégés par des grilles.

VI. Orgues et instruments. — 15. Encore bien que la musique propre de l'Eglise soit de la musique purement vocale, néanmoins la musique avec accompagnement d'orgue est également permise. En quelque circonstance particulière, dans une mesure déterminée et avec les égards convenables, on pourra aussi admettre d'autres instruments, mais jamais sans une permission spéciale de l'Ordinaire, suivant la prescription du "Cérémonial des évêques".

16. Comme le chant doit toujours primer, ainsi l'orgue et les instruments doivent simplement le soutenir, et ne le dominer jamais.

17. Il n'est pas permis de faire précéder le chant par de longs préludes, ou de l'interrompre par des morceaux d'intermède.

18. Le son de l'orgue, dans les accompagnements du chant, dans les préludes, les intermèdes et autres choses semblables, non seulement doit être conduit selon la nature propre de cet instrument, mais il doit prendre sa part de toutes les qualités qu'a la vraie musique sacrée et qu'on a précédemment remises en vigueur.

19. Est défendu, à l'église, l'usage du piano, comme aussi celui des instruments bruyants ou fantaisistes, tels que le tambour, la grosse caisse, les cymbales, les sonnettes et leurs pareils.

20. Il est rigoureusement défendu d'appeler les fanfares musicales à jouer dans l'église, et seulement dans quelques cas spéciaux, avec le consentement préalable de l'Ordinaire, il sera permis d'admettre un choix limité, judicieux et proportionné, d'instruments à vent, pourvu que la composition et l'accompagnement à exécuter soient écrits en style grave, convenable et semblable en tout au style propre de l'orgue.

21. Dans les processions hors de l'église, l'Ordinaire peut permettre une fanfare, pourvu qu'elle ne joue en aucune manière des morceaux profanes. Il serait désirable, en ces occasions, que le concert musical se bornât à accompagner quelque cantique religieux en latin ou en langue vulgaire, interprété par les chantres ou par les pieuses Congrégations qui prennent part à la procession.

VII. Durée de la musique liturgique. — 22. Il n'est pas permis de faire attendre le prêtre à l'autel, à raison du chant et de la musique, plus que ne le comporte la cérémonie liturgique. Aux termes des prescriptions ecclésiastiques, le "Sanctus" de la messe doit être achevé avant l'Elévation, et, par suite même, le célébrant doit, sur ce point, avoir égard aux chanteurs: le "Gloria" et le "Credo", suivant la tradition grégorienne, doivent être relativement courts.

23. En général, il faut condamner comme un abus très grave, de faire paraître la liturgie dans les fonctions ecclésiastiques, comme une chose secondaire, et censément au service de la musique, tandis que la musique est simplement une partie de la liturgie et son humble servante.

VIII. Moyens principaux. — 24. Pour l'exacte exécution de ce qui est établi, que les évêques, s'ils ne l'ont pas déjà fait, instituent dans leurs diocèses une Commission spéciale de personnes vraiment compétentes dans les choses de musique sacrée, à laquelle, dans la forme qu'ils jugeront la plus opportune, soit confiée la charge de veiller sur les exécutions musicales pratiquées dans leurs églises. Qu'ils ne veillent pas seulement à ce

que ces exécutions soient bonnes par elles-mêmes, mais à ce qu'elles répondent, en outre, aux forces des chantres, et soient toujours bien exécutées.

25. Dans les Séminaires des clercs et dans les Instituts ecclésiastiques, suivant les prescriptions du Concile de Trente, que tous cultivent avec soin et amour le chant grégorien traditionnel loué ci-dessus, et que les supérieurs soient dans ce domaine larges d'encouragement et de concours envers leurs jeunes subordonnés. Au même titre, là où ce sera possible, qu'on favorise entre les clercs la fondation d'une "Schola cantorum" pour l'exécution de la polyphonie sacrée et de la bonne musique liturgique.

26. Dans les leçons ordinaires de liturgie, de morale, de droit canon, qui se donnent aux étudiants de théologie, qu'on n'omette point de traiter ces points qui regardent plus particulièrement les principes et les règles de la musique sacrée, et qu'on cherche à en perfectionner la connaissance par quelques instructions particulières, touchant l'esthétique de l'art sacré, afin que les clercs ne sortent pas du Séminaire dépourvus de toutes ces notions, effectivement nécessaires à la pleine culture ecclésiastique.

27. Qu'on ait soin de restaurer, au moins près des églises principales, les antiques "Scholae cantorum", comme on l'a déjà pratiqué avec les meilleurs fruits dans un grand nombre d'endroits. Il n'est pas difficile au clergé zélé d'établir de telles "Scholae" jusque dans les petites églises et dans celles de la campagne: même il trouve en elles un moyen très facile de réunir autour de lui les enfants et les jeunes gens, pour leur propre profit et pour l'édification du peuple.

28. Qu'on s'occupe de soutenir et de développer de la façon la meilleure les écoles supérieures de musique sacrée là où déjà elles existent, et de concourir à les fonder là où l'on n'en possède pas encore. Il est tout à fait important que l'Eglise elle-même pourvoie à l'instruction de ses maîtres de chapelle, de ses organistes et de ses chantres, suivant les vrais principes de l'art sacré.

IX. Conclusion. — 29. En dernier lieu, on recommande aux maîtres de chapelle, aux chantres, aux membres du clergé, aux supérieurs des Séminaires, des Instituts ecclésiastiques et des communautés religieuses, aux curés et recteurs des églises, aux chanoines des collégiales et des cathédrales, et surtout aux Ordinaires diocésains, de favoriser de tout leur zèle ces sages réformes, désirées depuis longtemps, et appelées par le voeu concordant de tous, afin que l'autorité même de l'Eglise, qui les a proposées à diverses reprises, et qui, présentement, les impose de nouveau, ne se heurte pas à l'insouciance.

RETOUR DE S. G. MGR J.-H. PRUD'HOMME

S. G. Mgr J.-H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatoon, a passé quelques jours à Saint-Boniface à son retour d'Europe vers le milieu du mois dernier. Monseigneur a visité l'Allemagne, l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie, la Roumanie et la Yougo-Slavie. Il a eu des entrevues avec les autorités religieuses et civiles de ces pays dans l'intérêt d'une société d'immigration de l'Ouest: "The Catholic Immigrant Aid Society of Western Canada", communément appelée C. I. A. S. Il a travaillé à lui procurer des représentants dans les pays visités. On lui a témoigné partout beaucoup de sympathie. "Partout, dit Monseigneur, on jette les yeux sur le Canada comme sur un pays d'avenir. On a été heureux d'apprendre qu'il y a dans l'Ouest une société religieuse qui travaille à grouper les catholiques venant d'Europe, afin de les garder à l'Eglise catholique." En passant en Bavière, Monseigneur a rendu visite à Thérèse Neumann, la stigmatisée de Konnersreuth. Il est aussi allé à Rome, où il a été reçu par le Souverain Pontife, et il est revenu par la France.

✠

JUBILE D'OR DE LA REVERENDE MERE DUGAS

Pendant ce mois de juin, la Révérende Mère M.-L.-O. Dugas, supérieure générale des Soeurs Grises de Montréal, célèbre le jubilé d'or de sa profession de religieuse. Originaire de Saint-Jacques de Montcalm, elle entra au noviciat le 14 juillet 1876 et prononça ses voeux le 6 février 1879. Il y a neuf ans qu'elle est supérieure générale et sa juridiction s'étend sur 67 maisons religieuses tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

L'Ouest du Canada a bien des raisons de s'unir à ce jubilé. La communauté de la jubilaire y travaille depuis 1844 et elle le couvre presque tout entier. Saint-Boniface en particulier a eu le bonheur de posséder l'heureuse jubilaire pendant de nombreuses années, comme infirmière et supérieure de l'hôpital et ensuite comme provinciale. C'est donc avec un vif plaisir que nous unissons nos hommages à ceux de sa communauté et que nous lui offrons nos meilleurs voeux de fête.

✠

S. S. LEON XIII A MGR TACHE

(Du "Manitoba" du 27 juin 1889.)

Sa Grandeur Mgr Taché, archvêque de Saint-Boniface, vient de recevoir de Rome un superbe cadeau consistant en une chasuble de drap d'argent tout brodé d'or.

Cet objet d'art a été détaché de la collection de présents offerts à Sa Sainteté Léon XIII à l'occasion de son Jubilé sacerdotal.

Ce cadeau est accompagné d'une lettre de Mgr D. J. O'Connell, recteur du Collège Américain à Rome, conçue à peu près en ces termes:

"A Sa Grandeur Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface.

"Sa Sainteté le Pape Léon XIII m'a commandé de vous envoyer une chasuble, voulant que ce présent fût un gage de son affection pour Votre Grandeur et un souvenir de son Jubilé sacerdotal."

LES ARMES DU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

Nous trouvons dans "Le Métis" du 5 janvier 1880 la description suivante des armes du Collège de Saint-Boniface:

Coupé: le 1er de sinople au livre d'argent ouvert sur le sable; le 2d de gueules chargé en chef de deux fleurs de lys d'or et en pointe d'une feuille d'érable du même.

L'écu accosté à dextre et senestre de deux branches de lys en sautoir et au naturel, et timbré d'un testre de sable sommé d'une croix d'or. La devise: Gottes Hülfe (secours de Dieu).

C'est-à-dire:

Le Collège de Saint-Boniface — sous le patronage de Saint Joseph — fondé par un Canadien de double origine française — sujet anglais — ouvre le livre de la science — qui vient de Dieu —pour les enfants des plaines du Manitoba — à l'ombre de la croix — avec le secours de Dieu et la protection de l'apôtre de l'Allemagne (Saint Boniface).

LE PROBLEME DE LA NATALITE

Ce sont des pages pleines, nettes, vigoureuses — comme il sait en écrire — que Mussolini a consacrées à ce problème. La ville, pour lui, est la grande coupable. Et s'il essaie de remédier au mal par des mesures législatives, il n'hésite pas à déclarer que "plus importantes et plus efficaces que les lois formelles sont les moeurs et surtout la conscience religieuse de l'individu". Ces paroles, le grand journal catholique italien, "l'Osservatore Romano" les reprend et les commente. Il insiste surtout sur la restauration de la famille, "seule capable d'opposer une digue infranchissable aux débordements du mal" et demande une législation sociale qui s'inspire et découle de cette prémisse.

On voit l'intérêt de ces études que l'Ouvre des Tracts a réunies et vient de publier en brochure. Elles traitent du double problème qui se pose chez nous. On la lira avec profit. En vente à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal, au prix de 10 sous l'exemplaire, $6.00 le cent, port en plus.

LES EDUCATEURS DE L'OUEST

Discours de M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles catholiques de la province de Québec, lors du dîner offert à la Survivance canadienne-française de l'Ouest par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, le 21 décembre 1928.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Vous m'avez confié l'agréable tâche de proposer "la santé des éducateurs de l'Ouest". Ce toste a une haute signification et je félicite la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec de l'avoir mis au programme du banquet fraternel de ce soir. Il signifie que Québec se souvient des efforts de tous ceux des nôtres qui, depuis un siècle et plus, ont répandu la civilisation française et catholique sur l'immense territoire de l'Ouest canadien, depuis les premières lignes du Manitoba jusqu'à Vancouver, et de la frontière américaine aux glaces polaires.

Et parmi ces éclaireurs de la civilisation française qui, plus que les éducateurs, ont contribué au maintien de notre langue et à la conservation de nos traditions religieuses et nationales dans ce vaste pays de l'Ouest, découvert et évangélisé par les nôtres?

La noble lignée de ces éducateurs remonte d'abord aux Provencher, aux Dumoulin, aux Taché, aux Laflèche, aux Faraud, aux Lacombe, aux Thibault, aux Bourassa et autres prêtres missionnaires qui, dès le début du dix-neuvième siècle, sur l'ordre de l'évêque de Québec, allèrent porter les lumières de l'Evangile aux peuplades encore barbares, s'échelonnant des bords de la Rivière Rouge aux rives du Mackenzie.

Elle remonte aussi aux Religieux et aux Religieuses qui marchèrent sur les traces des premiers missionnaires et enseignèrent les éléments de la culture française en même temps que le catéchisme et l'Evangile.

Elle comprend, sans les séparer des Soeurs Grises, des Soeurs de Sainte-Anne, des Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie et des Soeurs de la Providence, les premières institutrices laïques qui affrontèrent les distances pour aller apprendre à lire et à écrire en français aux enfants des vaillantes familles canadiennes qui, dès 1830, avaient suivi les missionnaires et s'étaient taillé un domaine agricole dans la Mission de la Rivière-Rouge, aujourd'hui le coeur du Manitoba. C'est ainsi que dans le rapport ou "Notice sur les Missions du diocèse de Québec", publié en 1839, on constate que deux demoiselles Nolin dirigeaient chacune une école élémentaire, l'une à la Fourche et l'autre à la Prairie du Cheval Blanc. Ces deux institutrices avaient reçu leur éducation chez les Soeurs de la Congrégation de Montréal.

Cette chaîne s'allonge dans la suite des années d'un nombre infini d'anneaux d'or où figurent les successeurs des premiers missionnaires, les Pères Oblats et leurs dévoués Frères convers, qui se firent très souvent maîtres d'école; les Soeurs Grises, et la douzaine d'autres communautés religieuses de femmes répandues dans les provinces de l'Ouest, ont maintenu allumé, en dépit de nombreuses difficultés, le flambeau de la culture française et catholique; un nombreux clergé séculier dont le premier soin fut de placer une école à côté de l'église paroissiale; les Jésuites, pionniers de l'enseignement classique dans l'Ouest comme ils le furent à Québec, il y a trois siècles, et les Oblats leurs émules dans ce domaine comme dans celui des missions; quelques communautés de Frères poursuivant là-bas l'oeuvre d'éducation qu'ils font ici; les instituteurs et les institutrices laïques, nées dans l'Ouest ou dans la province de Québec, se consacrant à l'oeuvre modeste des petites écoles, suivant à travers la prairie les groupes de familles canadiennes-françaises qui vont y fonder une paroisse, réplique de celles que ces dernières quittèrent jadis sur les bords du Saint-Laurent; enfin les mailles maîtresses de cette chaîne admirable des éducateurs de l'Ouest, ce sont les vaillants évêques de langue française, Canadiens ou Français, qui, depuis le premier en date, Mgr Provencher (1822), ont établi la plupart des églises qui font aujourd'hui l'honneur des provinces de l'Ouest et conservé à la langue française le rôle d'honneur qu'elle a toujours joué dans ce pays depuis ses plus lointaines origines, au service de la Religion et de la Patrie.

Cette chaîne d'or que forment à titres divers les éducateurs de l'Ouest, est sertie de pierres précieuses qui en relèvent gracieusement le prix. Mères de famille de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba, vous êtes ces pierres précieuses dont l'éclat se reflète dans vos regards, vous les premières éducatrices de cette belle et vaillante génération de Canadiens français qui marchent hardiment à la conquête des immenses territoires que découvrit naguère La Vérendrye.

C'est au foyer, Mesdames, que vous apprenez à vos enfants à parler et à prier en français; c'est grâce à votre douce et persuasive influence que les meilleures traditions du Canada français se conservent dans vos familles et vos paroisses.

Honneur à vous, Canadiennes de l'Ouest! Québec, berceau de notre race, maison familiale où vit toujours l'âme de la France qui nous a donné le jour, Québec dépose à vos pieds l'hommage de son admiration et de sa reconnaissance.

Educateurs et éducatrices de l'Ouest, s'il me fallait passer en revue tous les actes de courage et de dévouement qui marquent votre vie, je devrais écrire un livre d'or qui aurait pour épigraphe: "Ils montent la garde autour de nos traditions religieuses, littéraires et patriotiques; sentinelles vigilantes, ils

déjouent avec tact et vaillance les tactiques de l'ennemi; le courage de leurs devanciers et l'exemple de leurs chefs religieux et civils les entraînent".

Continuez à bien parler la langue française, la plus belle qui soit au monde, et enseignez-la avec fierté et courage. Comme le disait un jour Mgr Laflèche: "Tenons à parler la première langue de l'Europe, et fortifions chez nous ce puissant lien national".

Dans votre enseignement, maintenez le catéchisme à un rang d'honneur. A ceux qui vous diront que la religion catholique est absurde, répondez avec Ozanam: "Il ne peut y avoir d'absurdité dans une religion qui a satisfait l'intelligence de Descartes et de Bossuet".

A ceux qui prétendent que la religion catholique empêche de penser, répondez avec Thiers: "Je me flatte d'être de la société moderne. J'ai beaucoup étudié ce qu'on appelle la liberté de penser, et j'ai vu que la religion n'empêche de penser que ceux qui n'étaient pas faits pour penser".

Educateurs et éducatrices de l'Ouest, votre inlassable énergie, votre abnégation, votre patriotisme agissant vous placent au premier rang des défenseurs de la race française en Amérique.

Honneur à vous, honneur aux plus modestes comme aux plus élevés dans la hiérarchie enseignante.

Chers compatriotes de l'Ouest, c'est pour vos frères de Québec un sujet d'une vive émotion et d'une réelle fierté que de vous voir ici aujourd'hui en cette ville historique dont chaque rue, chaque monument, chaque place publique rappellent le passé d'une race qui veut vivre et qui vivra aussi longtemps qu'elle renfermera dans ses rangs des lutteurs tels que vous.

C'est donc avec un enthousiasme sincère, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, que je vous invite à boire à la santé, au succès et au bonheur des éducateurs de l'Ouest.

ORDINATION DU R. P. PRIME GIRARD, O. M. I.

Le 19 mai, jour de la Pentecôte, S. G. Mgr Mathieu, archevêque de Régina, a conféré le sacerdoce, dans la chapelle de l'archevêché, au Rév. Frère Prime Girard, frère convers Oblat missionnaire depuis de longues années chez les Esquimaux de la Baie d'Hudson. Le nouveau prêtre avait autrefois fait une partie de ses études classiques et il étudia la théologie dans les missions esquimaudes. Il parle très bien la langue des indigènes et rendra désormais des services bien supérieurs.

Mgr Turquetil, préfet apostolique de la Baie d'Hudson, avait demandé cette importante permission lors de son voyage à Rome en janvier dernier. Il était à Paris lorsqu'il apprit qu'elle

était accordée. Le 23 février il la câbla à la maison Westinghouse de Montréal, qui la télégraphia à son tour à la station de radio Westinghouse de Pittsburgh, et celle-ci la transmit le soir même à Chesterfield Inlet. Le Frère Girard se mit en route en traîne à chiens avec des guides esquimaux et se rendit à Churchill, où il prit le premier convoi circulant sur la nouvelle voie ferrée. Il fit sa préparation immédiate au sacerdoce au scolasticat de Lebret. Après son ordination il se rendit dans la province de Québec visiter sa famille qui demeure à Saint-Tite des Caps. Il retournera chez les Esquimaux en juillet prochain avec Mgr Turquetil, qui a amené deux nouvelles recrues de France, les RR. PP. Bazin et Kermel, O. M. I.

ORDINATION DE M. L'ABBE GUSTAVE COUTURE

Dimanche, le 16 juin, S. G. Mgr l'Archevêque a conféré le sacerdoce à M. l'abbé Gustave Couture, enfant de Saint-Boniface et ancien élève du Collège.

Comme le nouveau prêtre a fait sa théologie au Grand Séminaire d'Edmonton, S. G. Mgr O'Leary, archevêque d'Edmonton, et Mgr J. C. McGuigan, P. A., V. G. et recteur du Séminaire d'Edmonton, ont assisté à l'ordination. Ce dernier a bien voulu prononcer le sermon de circonstance.

Le lendemain, le nouveau prêtre, assisté de son frère, M. l'abbé Adélard Couture, vicaire à Ste-Agathe, a célébré sa première messe a l'oratoire des Bienheureux Martyrs Canadiens.

NOTRE NOUVEAU COLLEGE

(Du "Métis" du 6 mai 1880)

Dimanche dernier (2 mai), après Vêpres, a eu lieu la bénédiction de la pierre angulaire du nouveau Collège de Saint-Boniface. La cérémonie a été présidée par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface accompagné de Mgr Clut, auxiliaire du Vicaire Apostolique de l'Athabaska et du Mackenzie, en présence des membres du Clergé de Saint-Boniface, des missionnaires qui suivent Mgr Clut dans ses lointaines missions, des professeurs et des élèves du Collège de Saint-Boniface, des RR. Soeurs et des élèves du Pensionnat et d'une foule considérable.

Avant la bénédiction, Mgr Taché adressa quelques mots sur la joie qu'il éprouvait de voir s'élever ce nouveau Collège. Comme toujours, Monseigneur fut heureux dans ses remarques. La bénédiction eut lieu ensuite, puis Sa Grandeur posa le mortier sur la pierre pendant le chant du "Laudate". Chacun de ceux qui étaient présents s'empressa d'aller frapper la pierre en déposant une offrande qui, dit-on, a formé une somme considérable.

LE CINQUANTENAIRE DE LETELLIER

Cette année marque le cinquantenaire de l'érection canonique de la mission de Saint-Pie, qui fut le berceau de la paroisse de Saint-Pie de Letellier. Tout en conservant son nom patronymique de Saint-Pie, la paroisse a pris dans la suite le nom de Letellier en reconnaissance des services que lui rendit l'honorable Luc Letellier de Saint-Just, ministre de l'Agriculture au Canada de 1873 à 1876 et lieutenant-gouverneur du Québec de 1876 à 1879. Les deux cantons, dont elle se compose, avaient été réservés pour les Canadiens français rapatriés des Etats-Unis. Malgré cette réserve, des colons anglais s'y établirent. C'est alors que le premiers colons s'adressèrent au ministre de l'Agriculture et obtinrent, par son intermédiaire, que les colons anglais, moyennant remboursement pour leurs travaux, portassent ailleurs leurs pénates. La Société de colonisation du Manitoba se chargea de ce soin et remplit les conditions fixées par le gouvernement. Elle emprunta $1,200.00 de Sir Donald Smith, le futur Lord Stratchona, qui fit don de sa réclamation aux Soeurs Grises. Ayant reçu deux sections de propriété en ces cantons, la Société de colonisation en céda une aux Soeurs en paiement de sa dette et donna l'autre à la paroisse. Le nom de Taché fut donné à l'un des cantons et celui de Letellier à l'autre. Ce nom de Letellier pévalut lors du transfert du foyer de la paroisse au site du village actuel, à l'avènement de la voie ferrée.

Dès 1818, à l'arrivée des premiers missionnaires, des familles métisses habitaient les bords de la rivière Rouge au sud de Pembina. La ligne internationale entre le Canada et les Etats-Unis n'était pas encore connue. M. l'abbé Dumoulin, compagnon de M. l'abbé Provencher, alla s'établir à Pembina. Dans la suite M. l'abbé Belcourt et les Oblats desservirent ces familles disséminées dans les endroits appelés Emerson, Saint-Pie, Petites Pointes, Réserve Roseau. Les premiers Canadiens venus des Etats-Unis connurent le R. P. Simonet, O. M. I.

En 1870, M. l'abbé Ritchot, curé de Saint-Norbert, avait conseillé aux Métis d'aller prendre des terres à la rivière aux Marais. M. l'abbé Fillion, arrivé le 22 septembre 1873, s'était fait missionnaire. Fixé à Sainte-Agathe, il visitait Lorette, St-Jean-Baptiste et Saint-Pie. En 1876 il construisit à Saint-Pie une maison en pièces rondes, qui devait servir de chapelle et d'école. En 1877 il obtint de M. Benjamin Marchand les lots de rivière 109 et 111 qui devinrent la propriété de la future paroisse de Saint-Pie. En 1879 Mgr Taché érigea canoniquement la mission de Saint-Pie. Voici le texte de ce décret:

"Alexandre Antonin Taché, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège Apostolique, archevêque de Saint-Boniface.

"A tous ceux qui les présentes verront faisons savoir que Nous reconnaissons et érigeons, par les présentes, comme mission sous l'invocation de saint Pie V, dont la fête se célèbre le 5ème jour du mois de mai, la partie du territoire de Saint-Joseph située à l'est de la rivière aux Marais et de la rivière Rouge. Pour être la dite mission de Saint-Pie entièrement sous notre juridiction, à la charge pour les missionnaires que Nous ou nos successeurs jugeront à propos d'y envoyer, de se conformer en tout aux règles de la discipline ecclésiastique établies dans cet archidiocèse, spécialement d'administrer les sacrements, la parole de Dieu et les autres secours de la religion aux fidèles de la dite mission, enjoignant à ceux-ci de porter respect et obéissance aux dits missionnaires, et d'aider à l'exercice du culte et à l'entretien des dits missionnaires suivant nos prescriptions. Et par le seul fait du présent décret, la dite mission de Saint-Pie devient une corporation civile en vertu du chapitre XXIII des Statuts du Manitoba, 37 et 38 Victoria, 28 juillet 1874.

"Sera le présent décret lu et publié au prône de la première messe qui aura lieu dans la dite mission après la réception du dit décret.

"Donné à Saint-Boniface, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre secrétaire, le 22ème jour du mois d'avril 1879.

(Signé) † Alex., arch. de St-Boniface, O. M. I.
Georges Dugast, ptre, sec. ad hoc."

M. l'abbé Fillion avait commencé à tenir des registres pour la nouvelle mission dès 1877, comme l'atteste le certificat suivant:

"Je, soussigné, atteste que le présent registre contient trente-huit feuillets cottés et paraphés par moi, et que tel registre est destiné à l'enregistrement (36 Vict., chap. XIII) des baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Pie, dans le comté de Provencher, province de Manitoba.

"Fait, signé et scellé à Saint-Norbert, comté de Provencher, province de Manitoba, 10ème jour de février, A. D. 1877.

(Signé) Joseph Turenne,
greffier de la Cour de Provencher."

Jusqu'à la fin de mai 1876, la mission de Saint-Pie ne comptait qu'environ une douzaine de familles métisses. Pendant l'hiver de cette année Mgr Taché avait envoyé le R. P. Lacombe aux Etats-Unis pour y recruter des colons; il en amena 105, dont 75 hommes, par voie de Sarnia, Sault-Ste-Marie, Fort William et Duluth. Ces braves colons eurent beaucoup à souffrir dans les glaces du lac Supérieur. Ils se dispersèrent un peu partout dans la province, mais un certain nombre d'entre eux s'établirent à Saint-Pie et devinrent les pères de plusieurs familles du Letellier d'aujourd'hui.

Terminons ces réminiscences de la fondation de la paroisse de Letellier en notant que M. l'abbé Joseph Marcil, qui la desservit de 1879 à 1883, construisit en 1880 une chapelle en planches de 30 pieds sur 20 à Saint-Pie, qu'il fut remplacé en 1883 par M. l'abbé Norbert Jutras décédé le 9 janvier dernier et remplacé à son tour par M. l'abbé Horace Messier, le 27 du même mois.

PROCEDES D'APOSTOLAT CATHOLIQUE

Savoir ce que l'on veut; travailler à l'obtenir avec une ardeur intelligente, un sage ténacité, une ferme modération; se tenir à juste distance des revendications excessives et des lâches abandons; ne jamais perdre de vue l'idéal, mais, bien qu'il soit inaccessible, ne pas dédaigner ce qui est actuellement réalisable; se montrer sur les principes d'une rigoureuse intransigeance, mais chercher à les concilier avec les faits et les circonstances, sans sacrifier les droits de la vérité et de la justice; chercher des points de contact avec l'adversaire pour tenter de l'éclairer, plutôt que risquer, par des attaques inconsidérées, d'accroître son opposition ou son hostilité; faire sentir à tous — même quand il faut parler net et sévir — qu'on n'a d'autre but que de servir une noble cause, sans arrière-pensée d'orgueil ou d'ambition..., n'est-ce pas le meilleur moyen d'éclairer, d'attirer et de convaincre?

Ce moyen doit avoir les préférences des catholiques, parce qu'il nous paraît, parce qu'il est, en réalité, plus conforme à l'Evangile. Il est seul digne du clergé et des vrais fidèles qui combattent pour la foi.

Des provocations, des récriminations constantes, des critiques acerbes, même en droit justifiées, ne servent qu'à exaspérer l'adversaire. Elles ne l'instruisent pas, elles l'entretiennent dans son erreur et sa mauvaise volonté. Que gagne-t-on à ce procédé? Rien. On y perd, au contraire, doublement.

D'autre part, des paroles de haine, des injures, des appels à la violence engendrent nécessairement le désordre. Les plus belles intentions du monde ne sauraient les légitimer. La charité les condamne. L'histoire témoigne de leur nocivité et de leur impuissance.

La paix est un grand bien. Les catholiques se doivent de n'être pas les premiers à la rompre; mais, si on les oblige à la lutte, ils se doivent encore de n'y entrer qu'avec des armes et des dispositions que Dieu peut bénir.

Il n'était pas inutile de préciser une fois de plus les justes conditions des combats engagés pour la défense de l'Eglise et le triomphe des vérités religieuses, qui sont la meilleure sauvegarde de la société et de la patrie. Cardinal DUBOIS.

L'EGLISE RUSSE

(De la "Semaine Religieuse" de Québec)

Nous venons d'achever la lecture du livre de M. Brian-Chaninov "L'Eglise Russe" (Collection "La Vie chrétienne", Grasset, édit. Paris) et, sur l'invitation du directeur de la "Semaine religieuse", nous avons accepté de le signaler en quelques mots aux lecteurs de la revue diocésaine.

Les pitoyables tribulations de la Russie depuis dix ans, le gouffre qu'elle a creusé sous ses pas et dont l'horreur lui inspire parfois certaines résistances, le "désordre légal" qui y fait régner parfois la terreur, tout cela attire fortement l'attention du monde entier sur cet immense pays, si éloigné que personne autrefois ne s'y intéressait beaucoup. Aujourd'hui, il y a toute une littérature russe... en français, qui suscite partout un intérêt de plus en plus grand à l'égard de l'histoire civile et religieuse de cette nation.

Le livre de M. Brian-Chaninov, après rapide esquisse des origines du catholicisme en Russie, étudie la formation, les pénibles tâtonnements et les progrès du schisme russe depuis le dixième siècle jusqu'à la révolution de 1917. Volume intéressant s'il en est. On a rarement l'avantage de lire un livre d'histoire, et surtout d'histoire religieuse, écrit d'une plume aussi alerte, aussi vivante. On fait trop souvent de l'histoire une matière aride, voire rébarbative. L'auteur de "L'Eglise Russe", tout en nous donnant un ouvrage fort documenté et très sérieux, a su rendre son livre extrêmement captivant.

Histoire curieuse et particulièrement instructive que celle du schisme russe. Fondée par Byzance en 988, l'Eglise russe ne put que subir le sort de cette branche arrachée par les patriarches de Constantinople du tronc de l'unité chrétienne, source unique de vie surnaturelle. Rome fit bien des efforts pour ramener dans le droit chemin cette Eglise égarée. Dans sa belle encyclique "Rerum Orientalium". S. S. Pie XI, fidèle gardien de la tradition apostolique, vient encore de lancer un nouveau coup de filet, de son filet de "pêcheur d'hommes", du côté de l'Orient. Malheureusement l'Eglise russe est restée sourde jusqu'à présent aux appels pressants du Pasteur. M. Brian-Chaninov raconte avec intérêt et vie l'histoire de ce "grand schisme d'Orient" qui, avec Photius et Michel Cérulaire, mit un abîme entre Byzance et Rome, entre l'Orient et l'Occident. Il étudie ensuite les rapports de la Russie avec le monde catholique et leurs fluctuations jusqu'à la chute de Byzance. Il consacre aussi une partie de son ouvrage à l'intéressant mouvement qui s'opéra au XVIème siècle dans la Russie du sud-ouest pour rattacher à Rome l'Eglise russe de cette partie du pays comprenant la Pologne et la

Lithuanie. Ce mouvement prit de l'ampleur et dura près de trois siècles. L'Eglise Uniate résista à toutes les épreuves et subsista même après le partage de la Pologne et les mesures de rigueur prises contre elle par Catherine II. Nicolas Ier en eut raison par la force en 1839. Tout cela est bien raconté par M. Brian-Chaninov, de même que la tentative, toujours au XVIème siècle, de faire de Moscou la "Troisième Rome" après la chute retentissante de Constantinople.

Un autre chapitre de cet intéressant ouvrage étudie la vie de l'Eglise russe au temps des Empereurs jusqu'à la veille de la révolution de 1917. Il y a là des pages vivantes sur l'état du clergé russe à cette époque et sur l'influence prépondérante de Pierre-le-Grand. On pourra difficilement se renseigner mieux sur la vie des moines, leur influence et leurs activités que dans le chapitre intitulé: "Le monachisme". L'ouvrage se termine par quelques pages remarquables sur la liturgie et la musique d'église en Russie.

C'est un livre à lire, d'autant plus que nous sommes généralement peu au courant du sujet qu'il traite. N'ayons crainte d'aborder la lecture de ce chapitre important d'histoire religieuse. Nous y puiserons de précieuses connaissances et d'utiles leçons. Nous y apprendrons, entre autres choses, que l'âme slave, dont on parle tant de nos jours, est après tout une âme bien humaine, c'est-à-dire une âme sensible, d'une part, aux influences mauvaises, et, de l'autre, aux inspirations du bien et du vrai lorsque le préjugé n'obscurcit pas complètement sa vision. Et nous aimerons ensuite à prier pour que cette âme retrouve enfin la lumière à laquelle elle aspire au milieu des ténèbres où elle se débat si douloureusement.

T.-L. TREMBLAY, ptre.

VERS LES AMES... EN AVION

Dans deux jours, — écrivait le 1er mars S. G. Mgr Breynat aux "Petites Annales" — je pars en avion (du Fort Smith) pour notre mission St-Joseph du Fort Résolution. Le bon Frère Bérens m'y attend, raquettes aux pieds, fouet à la main, pour me conduire avec sa belle traîne et ses rapides coursiers à la mission St-Michel du Fort Rae où je dois célébrer la Pâque avec les braves Plats-Côtés-de-Chiens du Père Laperrière.

Vous avez bien lu: je pars en avion, et j'ajoute que je reviendrai en avion. Depuis un mois, en effet, nous avons un service aérien entre le Fort McMurray et le Fort Simpson. Pourquoi ne pas en profiter?... Parcourir en une heure et demie une distance qui, avec les chiens, demanderait quatre ou cinq jours, avouez que c'est tentant... D'autant plus que ce sera une grosse économie d'argent et de fatigue.

Comme il va être intéressant, à une altitude de trois mille pieds de revoir, par la fenêtre d'un appartement chauffé, les rivières et le lac parcourus tant de fois à la raquette ou en traîne à chiens... En dehors du désir de faire un peu de bien à quelque âme déshéritée, nous avions comme stimulant, un froid de 30 à 50 degrés... ou une poudrerie aveuglante!... Intéressant aussi de saluer au passage les épinetières où nous étions si fiers de trouver un abri! Et quel abri!... Après un frugal repas, en compagnie de nos chiens, face à un feu qui nous brûlait le visage et grillait nos fourrures pendant que nous avions le dos gelé, nous avions hâte de nous étendre tout habillés dans notre trou de neige, sur notre lit fait avec des branches de sapins. Pendant que les fumeurs, tirant une dernière pipe, embaumaient l'atmosphère, il faisait bon contempler les aurores boréales...

C'était le beau temps qui disparaît devant la civilisation.

Avis aux aspirants missionnaires qui ambitionnent de venir travailler aux pays des "Glaces Polaires". Qu'ils se hâtent. En attendant qu'ils prient pour nous!

MONASTERES CISTERCIENS ET APOSTOLAT

C'est en 1825 que fut définitivement fondée la première communauté cistercienne au Petit-Clairvaux dans la Nouvelle-Ecosse, communauté transférée à Notre-Dame de la Vallée, au diocèse de Providence (Etats-Unis), en 1900.

En 1848, 40 religieux partaient de la Trappe de Melleray, en Bretagne, pour aller jeter au Kentucky les fondations de la grande et si florissante abbaye de Gethsémani. La même année, des Cisterciens irlandais établissaient au diocèse de Dubuque une autre abbaye qui donna bientôt deux vicaires apostoliques aux missions du voisinage; cette abbaye se nomme la Nouvelle-Melleray.

C'est la branche réformée de l'Ordre cistercien qui a donné aux Etats-Unis leur première abbaye: Gethsémani, de même au Canada: Notre-Dame du Lac. Ce sont encore les Cisterciens Réformés qui, véritables précurseurs, ont fondé la première abbaye d'Afrique, aux temps modernes: Staouéli, en Algérie; la première abbaye chinoise: Notre-Dame de Consolation, aux environs de Pékin; le premier monastère régulier au Japon: Notre-Dame du Phare. La première abbaye d'Irlande depuis la Réforme fut une abbaye cistercienne réformée: Mont-Melleray; de même, la première abbaye d'Angleterre, la première de Hollande, la première de Bosnie, etc. Et il est à noter que ce furent des moines français qui firent presque toutes ces fondations.

"La Croix" de Paris.

FEU LE R. P. AGAPIT PAGE, O. M. I.

Le 29 mai est décédé au Juniorat des Oblats de Saint-Boniface un vétéran des missons de l'Ouest dans la personne du R. P Agapit Page, O. M. I. Né à Saint-Philippe, dans le comté de Laprairie, le 12 octobre 1853, il fit ses études classiques au collège de l'Assomption. Il entra au noviciat de Lachine le 15 août 1880, prononça ses voeux le 8 septembre 1882 et fut ordonné prêtre le 31 mars 1885.

Ayant reçu son obédience pour l'Ouest, le Père Page fit ses débuts à Lebret et dès l'année suivante il était envoyé à la mission sauvage du Lac Croche. Missionnaire infatigable et doué d'une force physique peu commune, il travailla successivement dans la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba. Il travailla aussi parmi les populations étrangères à leur arrivée dans le pays, alors qu'elles n'avaient pas encore de prêtres de leur rite ou de leur nationalité, comme chez les Ruthènes de Yorkton et les Hongrois d'Esterhazy et d'ailleurs.

Depuis une quinzaine d'années, le vaillant missionnaire souffrait de rhumatismes contractés dans ses courses et il était même obligé de se servir de béquilles. Les souffrances ont succédé aux travaux apostoliques sans les lui faire abandonner, à l'exception de ces dernières années, où il vivait retiré au Juniorat.

R. I. P.

SOLLICITUDES D'UN BON CULTIVATEUR

Le succès en agriculture est fait d'ordre, de stabilité, d'économie prévoyante, de soins parallèles donnés à la ferme, à l'étable, à la basse-cour, aux bêtes et aux choses; de travail constant, d'occupations variées, qui rendent aussi fécondes les mortes-saisons que la saison des labours et des moissons; il est fait de sobriété et de sage administration.

Cette administration compte avec les petites épargnes et les petites dépenses; le cultivateur avisé ne la perd jamais de vue, elle le préoccupe après les heures de travail manuel, il en cause en famille, en ajustant toutes choses de façon à se ménager des profits.

Un cultivateur ne saurait quitter sa charrue comme un ouvrier des manufactures quitte ses machines... Quand le laboureur laisse une besogne, il y en a toujours une autre qui l'attend; et s'il la néglige, il perd d'un côté ce qu'il a gagné de l'autre; si, par incurie et manque de suite, il ne surveille pas en même temps que ses semences et ses récoltes, ses bestiaux, ses granges, ses agrès, ses comptes et sa bourse, il travaille en vain.

Louis LALANDE, S. J.

ACTES DE BAPTEME ET DE SEPULTURE DE LA VERENDRYE

Le dix huictiesme iour de novembre de l'an mil six cent quatre vingt cinq par moy J. G. de Brullon, curé de l'église paroissiale de Nostre Dames des Trois-Rivières, a esté baptisé en la dite église Pierre Gaultier fils de messire René Gaultier escuier sr de Varenne et gouverneur pour Sa Majesté des Trois-Rivières, et de delle Marie Boucher, sa femme; l'enfant est né du dix-sept du d. mois et an. Son parrain a esté messire Pierre Boucher, son grand père, en la place duquel Charles Boucher son fils a tenu le dit enfant, et la marrreine a esté Magdelaine Gaultier dit du Tremble, sa soeur, lesquels ont signé suivant l'ordonnance.

Grand Pré
Magdelaine de Varenne.
J. G. de Brullon (1)

Le sept décembre mil sept cent quarante et neuf a été inhumé dans la chapelle de Ste Anne de cette église le corps de Mr Pierre Gaultier, écuyer, sr de la Verenderie, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la Marine, agé d'environ soixante et quatre ans, décédé le cinq des d. mois et an, entre neuf et dix heures du soir. Ont été présens Mrs Clerimbert et Gay prêtres qui ont signé.

Clerimbert, prêtre.
Gay, prêtre.
Déat, vic. (2)

(1) Archives paroissiales des Trois-Rivières.
(2) Archives paroissiales de Notre-Dame de Montréal.

DING ! DANG ! DONG !

— S. G. Mgr M. J. O'Brien, évêque de Peterborough, a été nommé archevêque titulaire d'Armoria et coadjuteur avec future succession de S. G. Mgr M. J. Spratt, archevêque de Kingston.

— La Rde Mère Valérie St-Jean, provinciales des Filles de la Croix depuis un quart de siècle, a été élue récemment première conseillère et secrétaire générale de sa communauté, dont la maison-mère est La Puye, en France. L'Ouest canadien n'oubliera pas la dette de reconnaissance qu'il doit à cette vaillante religieuse, en particulier la fondatrice de la Ligue des Institutrices catholiques de l'Ouest et du "Bulletin", qui en est l'organe. Elle est remplacée par la Rde Mère Alice-Thérèse, supérieure du couvent de Willow Bunch.

— Le 16 mai la fête du Bienheureux André-Hubert Four-

net, fondateur des Filles de la Croix, a été célébrée solennellement au couvent de Saint-Adolphe par une messe pontificale. Trois prélats et dix-huit prêtres accompagnaient S. G. Mgr l'Archevêque. Le sermon de circonstance a été prononcé par le R. P. Henri Bourque, S. J.

— Le R. P. F.-X. Bellavance, provincial des Jésuites de langue française au Canada, a visité récemment les collèges d'Edmonton et de Saint-Boniface.

— S. G. Mgr Ladyka, nouvel évêque ruthène, est venu faire visite à S. G. Mgr l'Archevêque le 29 mai. Son sacre aura lieu à Edmonton le 14 juillet.

— Nous notons avec plaisir que la province de Québec a remporté la palme dans le concours oratoire des jeunes champions de sept provinces canadiennes tenu à Toronto le 22 mai. Le vainqueur est un élève du collège de Joliette : M. Roch Pinard. Mlle Madeleine Brunet, champion du Manitoba, a obtenu le troisième rang. La langue française a donc eu les honneurs de la journée.

— Du 10 juillet au 11 septembre 1883, M. l'abbé Georges Dugas a publié dans "Le Manitoba" une très intéressante série d'articles intitulés : "Saint-Boniface d'aujourd'hui et Saint-Boniface de 1818". Elle contient de nombreux détails sur l'histoire de notre ville pendant cette période et sur le développement de nos institutions.

— Le 24 mai, S. G. Mgr Charlebois, vicaire apostolique du Keewatin, a présidé à l'inauguration d'un nouvel hôpital de cent lits dans sa ville épicospale du Pas. Cet hôpital est sous la direction des Soeurs Grises de Saint-Hyacinthe, qui l'ont construit. L'ancien sera probablement affecté en partie aux maladies contagieuses et en partie à un orphelinat.

— Les Soeurs Adoratrices du Précieux Sang, d'Edmonton, viennent de fonder un nouveau monastère à Charlottetown, dans l'Ile du Prince-Edouard. Cette année marque le centenaire de l'érection du diocèse.

— Le Pape a accueilli la requête du gouvernement irlandais qui désire établir des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Il a fait savoir qu'il enverrait un représentant à Dublin et qu'il sera heureux de recevoir un ministre irlandais auprès du Saint-Siège.

— Les RR. PP. Oblats de langue anglaise de l'Est du Canada fondent un collège anglais à Ottawa affilié à l'Université de la même ville.

— S. G. Mgr Thomas O'Donnell, évêque de Victoria, a été nommé coadjuteur avec future succession de S. G. Mgr E.-J. McCarthy, archevêque d'Halifax.

— M. le chanoine Pierre Gerlier, de Paris, l'ancien président de l'A. C. J. F., qui vint au Canada en 1908 et 1910, vient

d'être nommé évêque de Tarbes et de Lourdes.

— Les 9 et 10 juin l'Union régionale manitobaine de l'A. C. J. C., qui se compose de neuf cercles, a tenu un important congrès au collège de Saint-Boniface pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Association. Le thème du congrès a été l'Action catholique.

— Le R. P. M. Roberge, supérieur général des C. S. V., vient de visiter la Maison St-Joseph d'Otterburne.

— Le Vicariat apostolique du Basutoland, en Afrique australe, a été confié à la province canadienne des O. M. I., dont la maison provinciale est à Montréal. Déjà huit missionnaires canadiens, dont six Oblats et deux Soeurs de l'Espérance, travaillent dans ce Vicariat.

— Le R. P. Joseph Latour, supérieur du collège Bourget, succède au R. P. G. Dumas, comme provincial des Clercs de Saint-Viateur.

— MM. les abbés Maurice Baudoux, du diocèse de Prince-Albert, et Emilien Lévesque, du diocèse de Saint-Boniface, ont obtenu le degré de docteur en théologie à l'Université Laval, de Québec. Tous deux seront ordonnés prêtres le mois prochain.

— Le patriotisme: c'est l'amour de notre pays, du sol où reposent les cendres de nos ancêtres; c'est l'attachement inviolable à la langue de nos mères, à la foi de nos pères; c'est le respect de nos institutions et de nos lois. Mgr Laflèche.

— Le 13 juin les Soeurs de la Miséricorde de l'Asile Ritchot, de Saint-Norbert, ont célébré les noces d'argent de leur maison.

— Le 16 juin la paroisse de Saint-Pierre est venue en pèlerinage à l'Oratoire des Bienheureux Martyrs. C'est le premier pèlerinage de la campagne.

R. I. P.

— R. P. Edmond Bossé, O. C. R., décédé le 13 mai au monastère de Notre-Dame des Prairies à Saint-Norbert.

— R. P. Pierre Prince, S. J., autrefois du personnel du collège de Saint-Boniface et prédicateur de retraites depuis plus de trente ans, décédé à Montréal.

— R. P. Albert Bellemare, S. J., longtemps socius du R. P. Provincial, décédé à Montréal.

— Rde Soeur M.-A.-E. Julien, des Soeurs Grises de Montréal, décédée à l'hôpital de Saint-Boniface.

— Rde Soeur Giroux, née Marie-Louise Magnan, soeur du R. P. Josaphat Magnan, O. M. I., décédée à Kenora, Ont.

— Mme Gustave Gervais, née Valérie Jubinville, soeur de Mgr Jubinville, P. D., décédée à Saint-Boniface.

— M. Henri de Moissac, pionnier de Saint-Claude.